

BULLETIN D'INFORMATION

A.D.E.P.R.A.



Responsable de rédaction : BIRTEL Helmut
Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck -- 57540 Petite-Rosselle

Et si nous parlions du Tri Sélectif des déchets ménagers ?

Le démarrage en septembre du Centre de Méthanisation des déchets fermentescibles vient compléter la panoplie développée par le SYDEME pour un traitement valorisant des déchets ménagers.

L'ADEPRA, initiatrice avec la CATADM (Coordination des Associations pour un traitement Alternatif à l'Incinération des Déchets Ménagers), ne peut que constater avec satisfaction l'aboutissement d'une idée que nous défendions ardemment.

Cependant pour l'ADEPRA, comme pour la très grande majorité de la population concernée par le tri sélectif couleurs, la notion de prise en charge de tout ce qui devient déchet restera incomplète, voire sujet de mécontentement, tant que les déchets verts issus des tontes de gazon et du taillage des haies ne seront pas pris en compte collectivement.

En effet il est aberrant de demander que ces déchets, chargés et emmenés jusqu'à présent par les camions bennes vers les décharges, soient amenés dorénavant par les gens eux-mêmes à une déchetterie située à 4 km. de leur lieu d'habitation. Parmi les personnes concernées par ce problème beaucoup sont des personnes âgées n'ayant pas de voiture ou de remorque.

Il faut rappeler que le problème des déchets verts a depuis longtemps été soulevé, tant au SYDEME qu'aux réunions de la Commission Consultative des Services Publics de la Communauté d'Agglomération de Forbach. Deux centres de compostage dont un sur le secteur de Forbach devaient être créés à cet effet.

Apparemment ce projet est tombé aux oubliettes, alors que le problème subsiste.

Nous demandons que ce projet soit réactivé afin que le problème des déchets verts, puisse être solutionné de façon collective. Dans ces déchets nous incluons les coupes de haies et branchages, tontes de gazon et des feuilles mortes.

Ce service étant rendu jusqu'à présent dans le cadre du ramassage des déchets allant en décharge, cela évitera les décharges sauvages et permettrait, en outre, que les services municipaux affectés aux espaces verts puissent mettre leurs déchets verts dans un centre de compostage agréé.

SOMMAIRE

- Et si nous parlions du tri sélectif des déchets ménagers
- Sortir progressivement du nucléaire
- Extraction des schlamms du Bassin St. Charles
- Le Hérisson
- Le gaz de schistes
- Infos sur les outils de contrôle de la pollution olfactive
- Dialogue en vert



Le tri couleur, pas compliqué !



Sortir progressivement du nucléaire

Depuis les années 1970, la France a fait le choix de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire 75 % de ses besoins en électricité et pour en vendre à l'extérieur. Après la catastrophe de Tchernobyl (1986), toujours dans nos mémoires, la catastrophe de Fukushima vient nous rappeler qu'en matière de nucléaire le risque zéro n'existe pas.

On ne maîtrise pas l'énergie nucléaire comme les énergies conventionnelles.

La catastrophe nucléaire de Fukushima met



Le sarcophage de Tchernobyl

en lumière le danger que représente cette énergie. Un drame humain monstrueux se noue au Japon, la contamination s'étend, le désespoir multiplie les suicides...

Le Premier ministre, ancien chantre de l'atome, plaide son abandon au profit des énergies renouvelables.

Les allemands, comme d'autres pays ont déjà pris la décision de sortir du

nucléaire.----**Est ce encore temps de raisonner et d'argumenter**



Du plutonium détecté dans les sols à proximité de Fukushima-Daiichi vient des réacteurs de la centrale nucléaire, selon un chercheur japonais

l'abomination des déchets du nucléaire, l'éternité empoisonnée

*Un jour l'homme a inventé le feu,
Ce qu'aucune autre créature n'avait réussi avant lui,
L'homme a conquis le monde.
Un jour il a trouvé un autre feu si puissant qu'il ne pouvait être éteint
L'homme s'est réjoui car il pensait posséder les pouvoirs de l'univers,
Puis il a été horrifié de voir que ce feu pouvait créer mais aussi détruire
Il pouvait brûler sur la terre et à l'intérieur des vivants,
A l'intérieur des enfants, des animaux, des récoltes
L'homme a demandé de l'aide mais en vain
Alors il a construit une chambre funéraire,
dans les entrailles de la terre,
Une cachette pour que le feu brûle pour l'éternité.*



Laboratoire pour l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure en Meuse

Les tribulations d'E.ON et les schlamms de la carrière St. Charles

Il est maintenant clair que l'OPA de E.ON (L'EDF Allemand) sur SNET-ENDESA avait un seul but, entrer sur le marché français de l'électricité et avoir ainsi accès au droit de tirage sur l'énergie nucléaire français.

Les craintes exprimées par l'ADEPRA dans le cadre de l'enquête publique du dossier de la SNET d'autorisation d'exploitation des schlamms charbonneux pour les besoins du lit fluidisé de la centrale Emile Huchet se sont malheureusement révélées fondées.



Mi-juin nous avons appris que l'énergéticien allemand E.ON a décidé, plutôt que

d'investir dans les mises aux normes environnementale, d'arrêter, d'ici 2013, les groupes 4 (lit fluidisé circulant) et groupe 5 de la centrale thermique Emile-Huchet à Saint-Avold.

Compte tenu de la vétusté du groupe 4 et 5 de la centrale et de l'obligation d'appliquer la législation environnementale Européenne sur la pollution environnementale, notamment les rejets dans l'air, les mises aux normes devenaient impératives pour 2015. L'ADEPRA avait raison de tout faire pour bloquer le processus tant que les garanties préalables qu'elle demandait avant tout démarrage des travaux n'étaient clairement actées par la SNET.

Nos principales exigences concernaient les conditions d'exploitation, la protection environnementale, les conditions de sécurités pendant et après l'exploitation, notamment la mise en sécurité après travaux de la route du Talweg. Une de nos principales préoccupations a été d'avoir des garanties expresses que, quoi qu'il arrive, les travaux, une fois commencés, iraient jusqu'au bout dans le respect des engagements pris (voir nos remarques dans le rapport d'enquête publique).

BASSIN A SCHLAMMS DE PETITE-ROSSELLE

Situation et Historique :

Dans une réunion de contact à la Centrale Emile Huchet avec la direction Locale et Nationale, la SNET a indiqué qu'elle voulait exploiter les Schlamms des Bassins de la Houve à Creutzwald en premier puis ceux de St Charles à Petite-Rosselle dans un deuxième temps. Dans deux cas exposés, le transport devait s'effectuer par camion. L'ADELP, avec les communes concernées par le transport routier demandèrent et obtinrent que le transport se fasse par train. L'ADEPRA a rappelé à la direction de la SNET la situation spécifique de la carrière St. Charles, et a indiqué qu'il était hors de question que cette exploitation s'y fasse par transport routier. A Petite-Rosselle, la SNET voulant passer son projet sans faire de vagues, mena des réunions secrètes dans ce but.

Mais l'ADEPRA, veillait au grain et organisa une mobilisation de la population.

L'ancien conseil municipal a du prendre un arrêté interdisant la circulation des poids lourds pour le transport de ces Schlamms dans les rues de notre commune de Petite-Rosselle.

Changement de municipalité.

Lors d'une réunion en mairie ou l'ADEPRA avait été convié par Mr le maire, la SNET a exposé son projet d'exploitation des Schlamms. l'ADEPRA avait émis des réserves à ce projet et demandé des garanties, sur le transport, la sécurité, les

nuisances, la durée de vie des centrales, la protection de la faune et la flore dans la Zone

ZNIEF et son classement en zone N nécessitant un changement du PLU.

La commune décide de changer son PLU (Plan local d'Urbanisation) du bassin à Schlamms classé en zone naturelle interdisant toute exploitation, et diligenter une enquête publique à cet effet pour la classer en zone spécifique.

Cette enquête a permis aux Rossellois mais surtout aux riverains de s'exprimer. De nombreuses remarques ont été établies contre ce changement du PLU, en vue du projet de la SNET mais la municipalité a voté son nouveau PLU.

Dans la foulée une deuxième enquête publique de la SNET concernant l'exploitation de ces schlamms a été introduite, et une fois de plus les Rossellois ont émis des réserves. Faisant le constat que la SNET dans son projet veut exploiter plus de terrain que le PLU avait prévu. L'ADEPRA a saisi le tribunal administratif de Strasbourg et demande l'annulation. (Recours toujours en cours)

Après plusieurs réunions avec Mr. Le maire concernant les remarques de l'ADEPRA, ce dernier les a rappelées par écrit à la SNET, qui a répondu très vaguement sans donner de vraies explications ni de réelles garanties.

Cependant, la commune lance une nouvelle enquête publique pour adapter son PLU en y incluant les terrains oubliés lors du premier PLU. Les Rossellois émettent une fois de plus des réserves. (Ce deuxième PLU n'a toujours pas été approuvé par la commune)

Entre temps la commune de Grande-Rosselle a approuvé le projet de la SNET.

Le GUI (équivalent de l'EPFL en France), le Saarforsst pour le domaine de la forêt, ainsi que Mme la Ministre de l'environnement ont donné leur accord au projet.

Mais la ministre de l'environnement n'ayant pas consulté les communes de Burbach et de Volklingen un différent s'engage entre eux.

La commune de Burbach invite l'ADEPRA à un conseil municipal, et demande des explications sur la position de l'ADEPRA et sur les réserves qu'elle a émises (La déforestation de la forêt pour l'accès au bassin, le trafic des semi-remorques sur la L 163 du trajet via Velsen pour le chargement de ces Schlamms, ou à travers Klarenthal via autoroute Sarrebruck, la destruction immédiate de la faune et de la flore de la vallée du Schafbach, la pollution que cela va engendrer). A l'unanimité ce conseil vote contre le projet.

L'ADEPRA assiste également à un conseil municipal de Volklingen, où un conseiller donne

lecture du projet de la SNET après avoir pris connaissance du dossier à l'enquête de Petite-Rosselle. Il émet des réserves sur ce projet, mais surtout sur la fréquentation des 120 semi-remorques sur la L163 qui est déjà surchargée par le trafic, la déforestation de la Forêt..., et suggère, vu le trafic sur cette route, d'autres solutions (Bande transporteuse ou canalisation). Puis ce conseil vote contre le projet comme celui de Burbach.

Mais ces élus allemands ne veulent pas en rester là, par le biais de leur Maire, ils décident de porter plainte au tribunal administratif pour que soient retirées les autorisations données à ce projet SNET par les différentes instances allemande.

Après plusieurs tractations, les districts de Sarrebruck et Volklingen font une demande officielle en annulation des permis accordés par Mme la Ministre de l'environnement Mme Peter.

ADEPRA a une entrevue avec la DREAL, et celle-ci nous fait parvenir un courrier où il est stipulé qu'E.ON (SNET), a écrit au Préfet pour lui demander de suspendre, pour l'instant, la poursuite du dossier d'exploitation des schlamms du bassin Saint Charles à Petite-Rosselle.

Une plainte conjointe : ADEPRA, MIRABEL-LNE, FNE contre l'arrêté préfectoral autorisant la destruction de la zone ZNIEF pour les besoins de l'exploitation est déposée au Tribunal Administratif.

Entre temps E.ON actionnaire principale de la SNET ordonne un audit sur la fiabilité des chaudières charbon. Il s'avère que la chaudière à lit fluidisé est en mauvaise état pour ne pas dire en fin de vie vue son âge. Elle émet une forte pollution pour l'environnement, ce que l'ADEPRA avait évoqué lors de la réunion en mairie (une fois de plus il s'est avéré que l'ADEPRA avait raison).

L'énergéticien allemand E.ON annonce qu'il a décidé d'arrêter, d'ici 2013 le groupe 4 et 5, le groupe 6 au charbon pourrait utiliser des Schlamms après les aménagements nécessaires.

La ville de Volklingen signale que légalement, la SNET n'a aucun droit d'utiliser la rue pour ces besoins propres, car elle n'est pas une société résidente en Allemagne.

Coup de théâtre :

Revirement de Mme la ministre Sarroise de l'environnement Simone Peter.

La ministre revient sur sa position dans le dossier de la SNET, et annule la décision prise en amont, en interdisant la circulation des semi-remorques de Schlamm sur la L 163 entre Velsen et Klarenthal.

Le hérisson

Protège moi, je te le rendrai au centuple, et tu économiseras les pesticides!



**Coucou à tous les automobilistes !
Je suis juste là pour vous rappeler de faire bien attention sur la route car c'est la période des bébés hérissons; trop mignons, inoffensifs et utiles!
Ils vous débarrasseront des limaces, oeufs de serpents, bébés vipères, larves d'insectes ravageurs de potagers, etc...
Ce serait dommage de m'écraser, non ???**

Gaz de schiste

L'exploitation des gaz de schiste : entre promesses économiques et conséquences environnementales

l'Ohio rachète l'eau polluée de Pennsylvanie

Les associations américaines se mobilisent également contre les nuisances générées par l'exploitation des gaz de schiste

Extrait :«Je ne veux pas que nous devenions la décharge de la Pennsylvanie.» Greg Bizzarri, président d'une association de Belmont County ne souhaite pas que l'Ohio soit submergé par les eaux issues de l'exploitation des gaz de schiste de l'état voisin. Car depuis des mois, les compagnies pétrolières qui exploitent le gisement de la formation Marcellus, en Pennsylvanie, envoient les eaux employées pour la fracturation hydraulique dans l'est de l'Ohio. La faute aux 6 puits-poubelles de Pennsylvanie qui sont arrivés à saturation....

Présenté comme un marché d'avenir, les sociétés pétrolières font le forcing pour pouvoir exploiter le gaz de schiste dans l'hexagone et notamment en Lorraine.

Deux à trois sites ont déjà été explorés en Moselle, notamment en Moselle Est.

Le gaz est obtenu par fracturation des schistes en envoyant de l'eau à très forte pression. L'eau s'infiltrant dans les fissures libère le gaz et le fait remonter dans des puits creusés pour la captation. Malheureusement, ce gaz ne part pas uniquement dans les puits mais également dans les nappes phréatiques polluant l'eau de consommation et exceptionnellement permet de fournir du gaz au robinet d'eau potable. Si les industriels pensent s'enrichir avec un nouveau marché, ce sera sur le dos de la population qui subira les nuisances engendrées, et prouvées, par cette technologie d'exploitation.

Le moratoire mis en place actuellement par le gouvernement tiendra t'il encore après les élections ?

INFORMATION

AIR LOR et ATMO LORRAINE, organismes agréés pour la surveillance et les mesures de la qualité de l'air, fusionnent suite à une décision ministérielle.

Une seule identité pour la région lorraine AIR LORRAINE couvre les quatre départements de notre région pour la surveillance de la pollution atmosphérique, olfactive ainsi que de l'air ambiant dans les établissements publics.

Cette fusion a permis à **M.I.R.A.B.E.L.-L.N.E.** d'avoir deux représentants au collège des associations agréées de protection de l'environnement. l'A.D.E.P.R.A., adhérente de **M.I.R.A.B.E.L. L.N.E.**, a été désignée pour la représenter au collège des associations de protection de l'environnement pour la Moselle, qui siège au bureau ainsi qu'au conseil d'administration, d'AIR LORRAINE.

Pour connaître la qualité de l'air et son évolution dans notre région il suffit de consulter le site internet www.atmolor.org pour toutes les stations implantées en lorraine, ainsi que notre secteur à savoir la station : de SCHOENECK, SPICHEREN, FORBACH, SARREGUEMINES, et aux alentours de la plate forme de CARLING. Pour connaître la qualité de l'air qu'on respire, ces stations sont équipées de plusieurs capteurs qui mesurent le **SO2**, le **NO2**, le **O3** le **PM10**, le **PM2,5**, le **CO**, et le **BTX**.

Quatre polluants soumis aux arrêtés préfectoraux et interdépartementaux

qui imposent une alerte en cas de dépassement des seuils.

Quatre polluants :

- Le dioxyde de soufre (SO₂),
- Le dioxyde d'azote (NO₂),
- L'ozone (O₃),
- Les particules en suspension.

L'ADEPRA , soucieuse d'être informée le plus rapidement possible des pollutions subies dans le secteur jouxtant l'usine d'incinération de VELSEN, a organisé une rencontre tripartite avec le maire de Petite-Rosselle et le directeur d'ATMOLOR pour mettre en place des capteurs permanents sur la commune. Un accord de principe avait été donné par le maire, or jusqu'à présent, aucune décision définitive n'a été prise.

Nous espérons vivement qu'une suite favorable soit donnée à cette démarche.

Les Odeurs :

Pour signaler des d'odeurs d'hydrocarbure, gaz et autres odeurs nauséabondes, un N° vert **0 800 833 850** est mis en place. ainsi qu'un site Internet : www.odeurs-lorraine-nord.org

Un technicien sera amené à se déplacer sur site pour un constat et en cas de besoin une intervention, lorsque 4 appels différents signalent les mêmes nuisances.



M.I.R.A.B.E.L. – L.N.E.

(**Mouvement InteR Associatif pour les Besoins de l'Environnement en Lorraine Lorraine Nature Environnement**)

Piscine de Sarreguemines.

La sortie à la piscine de Sarreguemines avec sa rivière rapide, son toboggan et ses multiples bassins est toujours très attendue par les jeunes de Petite Rosselle.

Pour maintenir la tradition et répondre à la demande, l'ADEPRA a encore cette année organisé deux après-midi piscine, l'une en juillet, l'autre en août.



Le soleil et la chaleur furent de la partie et nos jeunes rossellois en ont profité largement.

Un goûter sur l'herbe a naturellement clôturé chaque après-midi...

« Trop court, c'est trop court » ont clamé les jeunes. Il va donc falloir rallonger les séances !



Les jardins ouvriers du Winterhubel.

Début juillet, 18 jeunes ont visité les jardins ouvriers du Winterhubel sous la houlette de 2 jardiniers, de 2 membres de l'ADEPRA et d'un animateur. Le but de cette sortie était non seulement de faire visiter un endroit méconnu de Petite-Rosselle mais aussi de



les inciter à découvrir un passe-temps voire un métier.

Pratiquement tous les légumes de saison étaient représentés, ainsi que les herbes aromatiques et les élevages de poules et de lapins. On a parlé compost, pourquoi et comment utiliser l'eau de pluie et on ne peut que louer l'intérêt des jeunes visiteurs.

Un goûter à l'ombre a été offert par les jardiniers suivi d'un jeu pour vérifier les connaissances. Garçons contre filles,



le match fut très serré jusqu'à l'arrivée du bus et les adultes ont pu constater que, pour répondre aux questions posées, les 2 équipes faisaient souvent référence aux situations vécues pendant la visite des jardins.

Début août une deuxième visite fut organisée dans ces jardins pour les colons du mois d'août.

Encore une fois, l'intérêt manifesté par les jeunes a agréablement étonné les organisateurs



SYDEME

Il paraît qu'à la réunion publique ils ont dit qu'on devait apporter nos déchets de coupe à la déchetterie, à notre âge tu te rends compte ?

T'as vu la belle coupe qu'on nous a faite pour nos 80 ans ?



Trouvez un gentil voisin qui les amène à la déchetterie il a dit.... ???

Et si l'on faisait une pétition pour demander que ces déchets soient enlevés par le SYDEME ?



SYDEME